

CREATING HOPE IN CONFLICT:

A HUMANITARIAN
GRAND CHALLENGE

Demande de propositions

19 février 2018



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

Synthèse

À l'heure actuelle, plus de 136 millions de personnes requièrent des services d'aide humanitaire. Des centaines de milliers de personnes qui sont parmi les plus vulnérables dans les zones de conflit n'ont pas, à l'heure actuelle, accès à ces services d'aide humanitaire traditionnels. Alors que la durée, l'étendue et la fréquence des conflits armés augmentent, il devient de plus en plus difficile d'atteindre les personnes touchées dans ces régions non-sécuritaires pour leur fournir une aide humanitaire vitale ou améliorer leurs conditions de vie.

Les agences *United States Agency for International Development Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (USAID/OFDA)*, *UK Department for International Development (DFID)* et Grands Défis Canada ont lancé l'initiative *Créer l'espoir dans les zones en conflit : un Grand Défi humanitaire*. Cette initiative a pour objet de financer et de promouvoir la mise en œuvre de solutions qui permettent d'apporter une aide vitale à, et d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables et les plus isolées qui se trouvent dans des situations de crises humanitaires générées par des conflits.

Nous recherchons, plus précisément, des solutions novatrices qui engagent le secteur privé et requièrent la participation des collectivités concernées afin de pouvoir produire localement de l'eau potable et améliorer les systèmes d'assainissement, fournir de l'énergie, communiquer de l'information qui peut aider à sauver des vies ou fournir des produits et services médicaux pour venir en aide aux personnes dans les zones touchées par des conflits.

Cette demande de propositions permettra de financer de 10 à 15 projets de lancement jusqu'à un montant de 250 000 \$ CAD, ainsi que d'offrir des services de soutien de base nécessaires à l'accélération de la mise en œuvre de solutions, pendant une période de jusqu'à vingt-quatre (24) mois. Afin de pouvoir bénéficier d'un financement de démarrage, les candidats devront mettre en évidence la pertinence potentielle de leur proposition, ou identifier de potentielles opportunités en matière de collaboration avec le secteur privé. À l'expiration du financement de démarrage, il est possible que les innovateurs qui auront procédé à une démonstration de faisabilité de leur idée, développé un plan de déploiement à l'échelle et de durabilité et sécurisé l'engagement de parties prenantes et de partenaires-clés soient invités à poser leur candidature à l'octroi d'un financement dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle.

Cette demande de propositions offrira également un financement à des projets novateurs dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle allant jusqu'à 1 000 000 \$ CAD, ainsi que de l'aide pour accélérer la mise en œuvre de projets, pendant une période maximum de vingt-quatre (24) mois, pour affiner, mettre à l'épreuve et mettre en œuvre des solutions novatrices qui ont démontré leur faisabilité. Les candidats admissibles auront démontré la faisabilité de leur proposition, soit en fin du financement de démarrage soit lors de l'appel initial et devront soumettre une déclaration d'intention pour participer au programme de déploiement à l'échelle. Les déclarations d'intention qui seront retenues pour bénéficier d'un financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle devront montrer que le candidat bénéficie de l'engagement et de la collaboration du secteur privé et/ou qu'il a travaillé avec ce dernier pour élaborer des approches sur la conception, l'évaluation et la mise en œuvre de sa proposition et que le candidat dispose d'un financement symétrique (espèces ou équivalent) de 25 % au moins pour répondre aux exigences en matière de financement symétrique. Les agents du secteur privé sont souvent bien plus efficaces lorsqu'il s'agit de produire

et de livrer rapidement et de façon efficace des biens ou services qui ne pourraient pas être fournis par l'entremise de services d'aide humanitaire traditionnels.

Les équipes qui seront retenues incluront des personnes qui comprennent le contexte unique des situations de crises générées par les conflits ainsi que des personnes qui sont en mesure de développer, mettre à l'épreuve, affiner et déployer à l'échelle leur projet innovateur pour créer un impact transformateur pour les personnes qui se trouvent dans des situations de crise en raison de conflits.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE : les candidatures devront être reçues, au plus tard, le jeudi 12 avril 2018 à 11h30, heure de l'est (15h30 GMT)

Les candidatures et déclarations d'intention DEVRONT être soumises par l'entremise du portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).

Pour pouvoir accéder au portail, les candidats devront d'abord créer un compte en utilisant le lien suivant : Créer un compte. Lorsque vos renseignements auront été traités, vous recevrez un courriel incluant les renseignements qui vous permettront de vous connecter au portail pour soumettre votre candidature.

Lorsque vous aurez créé votre compte, merci d'allouer au moins un (1) jour ouvrable pour permettre à Grands Défis Canada de traiter votre demande. Nous vous recommandons donc de créer un compte avant le 9 avril 2018.

Table des matières

SYNTHÈSE	ii
Date limite de dépôt de candidature	iii
1. INTRODUCTION	1
2. APPROCHE	1
2.1 Le Grand Défi.....	1
2.2 Domaines d'intérêt	2
2.3 Population ciblée.....	4
2.4 Financement disponible	4
2.5 Accent sur les résultats	6
2.6 Rôle du secteur privé	6
2.7 Innovation intégrée.....	7
2.8 Déploiement à l'échelle et durabilité	8
2.9 Durabilité environnementale, égalité des sexes, droits de la personne et inclusion	8
2.10 Accès global, accès aux données et éthique	9
2.11 Gestion du risque, sécurité, lois antiterroriste et anticorruption.....	9
2.12 Ce que nous ne financerons pas	10
3. ACTIVITÉS ET LIVRABLES	10
4. RÈGLES ET LIGNES DIRECTRICES	11
4.1 Critères d'admissibilité.....	11
4.2 Instructions concernant le dépôt de candidatures	12
4.3 Date limite pour le dépôt de candidatures.....	14
4.4 Processus d'examen	15
4.5 Critères d'évaluation	17
4.6 Critères d'évaluation – pour les candidatures au programme de Déploiement à l'échelle (sur invitation seulement)	18
4.7 Modalités financières et frais admissibles	19
4.8 Modalités de paiement	19
4.9 Audit.....	20
4.10 Documentation de soumission et avis de confidentialité	20
4.11 Garantie	21
4.12 Propriété intellectuelle (PI)	21
4.13 Accès aux données	22
4.14 Droits de Grands Défis Canada	22
4.15 Assurances en matière de recherche	23
APPENDICE A	24
Communication des résultats	24

1. Introduction

À l'heure actuelle, plus de 136 millions de personnes requièrent des services d'aide humanitaire. Des centaines de milliers de personnes qui sont parmi les plus vulnérables dans les zones de conflit n'ont pas, à l'heure actuelle, accès à ces services d'aide humanitaire traditionnels. Alors que la durée, l'étendue et la fréquence des conflits armés augmentent, il devient de plus en plus difficile d'atteindre les personnes touchées dans ces régions non-sécuritaires pour leur fournir une aide humanitaire vitale ou améliorer leurs conditions de vie.

Les organisations d'aide internationales font face à de nombreux défis lorsqu'elles tentent d'apporter de l'aide aux personnes qui habitent dans les régions touchées par des conflits, entre autres en raison d'infrastructures endommagées, de détournements de l'aide, de problèmes de corruption et de menaces de violence. Les intervenants sur le terrain sont souvent mieux placés pour aider les personnes touchées dans les régions non-sécuritaires, mais n'ont pas les fonds, les ressources ou les capacités nécessaires pour livrer ces services d'aide dans les régions isolées.

Alors que l'ampleur des urgences humanitaires continue à augmenter à un taux qui surpasse la capacité à intervenir d'un seul partenaire ou secteur, il est essentiel de développer de nouvelles manières de penser et de collaborer. L'engagement du secteur privé est essentiel pour développer de nouvelles approches qui compléteront les manières traditionnelles de fournir des services d'aide humanitaire. Le secteur privé est souvent très efficace pour déployer à l'échelle des solutions durables et livrer et fabriquer des services et produits de base, recycler des produits et financer et développer des solutions novatrices de manière plus rapide, plus efficace et plus économique.

Afin de fournir de l'aide humanitaire dans les régions touchées par des conflits, les agences *United States Agency for International Development Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (USAID/OFDA)*, *UK Department for International Development (DFID)* et Grands Défis Canada ont lancé l'initiative *Créer l'espoir dans les zones en conflit : un Grand Défi humanitaire*.

2. Approche

2.1 LE GRAND DÉFI

Nous cherchons, plus précisément, à promouvoir des solutions novatrices qui permettront de **sauver des vies ou d'améliorer les conditions de vie** des personnes les plus vulnérables et les plus isolées qui habitent dans les régions touchées par des crises humanitaires causées par des conflits. Ces solutions novatrices incluront un lien avec le secteur privé et requerront la participation des collectivités concernées afin de pouvoir fournir et produire localement de l'eau potable, améliorer les systèmes d'assainissement, produire de l'énergie, communiquer de l'information qui peut aider à sauver des vies ou fournir des produits et services médicaux pour aider les personnes dans les zones touchées par des conflits.

2.2 DOMAINES D'INTÉRÊT

Le Grand Défi humanitaire a pour objectif d'aborder les problèmes les plus pressants dans les zones touchées par les conflits qui peuvent être potentiellement résolus par la mise en œuvre de solutions novatrices dans un, ou plusieurs domaines suivants : (1) eau potable et systèmes d'assainissement (2) énergie (3) informations vitales ou (4) produits et services médicaux. Ces solutions novatrices devront promouvoir la mise en œuvre de solutions locales, répondre à des besoins locaux et remédier aux manques en matière de prestation, surmonter les obstacles typiques qui empêchent la prestation de services dans les zones touchées par les conflits ou améliorer les délais et la rentabilité des méthodes de prestation de services humanitaires actuelles. Les domaines d'intérêt sont décrits de manière détaillée ci-dessous :

Eau potable et assainissement

Obstacle : Manque de sources d'eau potable et de systèmes d'assainissement dans les milieux touchés par des conflits.

Contexte: Cinquante-trois millions et demi de personnes qui vivent dans des situations de crise humanitaire très difficiles ont besoin d'eau potable et de meilleurs systèmes d'assainissement. L'accès à de l'eau potable et à des systèmes d'assainissement de base est essentiel pour prévenir les maladies cutanées et les maladies d'origine hydrique, comme, par exemple, les maladies diarrhéiques qui constituent la deuxième cause de décès dans le monde parmi les enfants âgés de moins de 5 ans et dont 88 % sont attribuables à des problèmes d'eau potable, de systèmes d'assainissement défaillants et à un manque d'hygiène. La gestion de la propagation de maladies est encore plus difficile en raison de l'interruption ou de la destruction de services de gestion des déchets, de traitement de l'eau et de systèmes de distribution. Les personnes qui sont déplacées en raison de conflits courent souvent un plus grand risque d'infection dû à des pathogènes hydriques en raison de leurs conditions de vie médiocres et encombrées ainsi que du manque de nutrition et de services de santé.

Nous vous invitons à soumettre des idées, des processus et des approches audacieux qui promouvoir l'approvisionnement en eau potable et l'élimination sécuritaire de déchets et des eaux usées dans les foyers les plus vulnérables et/ou aideront les exécutants à déployer leurs programmes à l'échelle dans de courts délais.

Énergie

Obstacle : Manque d'options fiables, accessibles et durables pour l'approvisionnement en électricité dans les milieux touchés par des conflits.

Contexte : On estime que 83 millions de personnes touchées par les urgences humanitaires n'ont pas accès à l'électricité. À l'heure actuelle, la plus grande partie de l'électricité utilisée dans les zones touchées par les conflits est produite par des générateurs qui fonctionnent avec du diesel, un carburant peu économique, difficile à transporter et qui peut être détourné pour alimenter la fabrication d'armes de guerre. L'électricité est nécessaire pour :

- Assurer la prestation de services de santé (éclairage pendant les opérations chirurgicales, fonctionnement des machines de dialyse et fabrication d'oxygène)

- Assurer le pompage et la purification de l'eau
- Répondre aux besoins des ménages
- Assurer le fonctionnement des systèmes d'information et de communication.

Nous vous invitons à soumettre des idées audacieuses pour générer de l'énergie. Nous nous intéressons particulièrement aux solutions préconisant l'usage d'énergie alternative qui peuvent être mises en œuvre de manière continue dans des milieux touchés par des conflits et qui permettraient de fournir des services vitaux et d'améliorer les conditions de vie, tels que des services de santé, la communication d'information, l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration des systèmes d'assainissement et la promotion de l'éducation.

Informations vitales

Obstacle : Les conflits entravent l'accès à de l'information vitale sur trois niveaux différents : parmi les membres de la population touchée, parmi les organisations humanitaires et entre les organisations humanitaires et les personnes touchées.

Contexte : Lorsque les systèmes de communication et l'infrastructure de transport sont entravés, il est difficile de collecter, de communiquer et d'analyser de l'information vitale, ce qui fait que les populations touchées ne peuvent satisfaire à leurs besoins localement ou entrer en contact de manière sécuritaire avec les organisations humanitaires pour obtenir de l'aide. Le manque d'information complète, d'information à jour ou la présence d'information erronée sur les conditions locales risque de causer un retard, voire de rendre impossible la prestation de services d'aide humanitaire.

Nous vous invitons à soumettre des idées audacieuses qui promouvoir l'usage de, et l'accès à, de l'information et à des données qui permettront d'augmenter l'impact de l'aide humanitaire au niveau local et de créer des contacts plus efficaces pour les populations touchées et les organisations humanitaires.

Produits et services médicaux

Obstacle : Manque de produits et de services médicaux efficaces dans les zones touchées par les conflits.

Contexte : Dans les situations d'urgence humanitaire causées par des conflits les plus difficiles dans le monde, à peu près 44,7 millions de personnes n'ont pas accès à des soins médicaux de base. Les interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, comme les barrages, les attaques menées sur les intervenants et les bureaux des organisations humanitaires font qu'il est difficile d'importer et de distribuer les produits médicaux nécessaires. De plus, les installations médicales perdent souvent leur personnel qualifié et manquent de produits et de services médicaux de base.

Nous recherchons des idées audacieuses qui :

- permettront à des personnes ne disposant pas d'une expertise particulière de fournir des soins de qualité
- motiveront le personnel qualifié à choisir de travailler dans des zones touchées par les conflits

- permettront d'importer et de distribuer des produits médicaux essentiels de manière plus rapide et plus économique dans les zones touchées par les conflits
- permettront aux collectivités touchées de fabriquer les produits de haute qualité et sécuritaires nécessaires ou de les stériliser et de les réutiliser.

Selon la qualité de la proposition reçue, le Grand Défi humanitaire se réserve le droit de limiter les domaines d'intérêt à un ou quelques-uns des domaines d'intérêt cités ci-dessus. Nous serons ravis d'examiner les propositions qui traitent de plus d'un domaine.

2.3 POPULATION CIBLÉE

Le Grand Défi humanitaire centre ses efforts sur l'aide aux personnes qui sont les plus isolées en raison de situations d'urgence générées par des conflits. Le bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) du Secrétariat des Nations-Unies fournit des exemples des crises humanitaires les plus urgentes à l'heure actuelle à : <https://www.unocha.org/where-we-work/current-emergencies>.

Nous prendrons également en compte les solutions novatrices dont l'objectif est d'aider les victimes de catastrophes naturelles, mais elles devront être pertinentes aux urgences générées par des conflits.

Nous encourageons les solutions novatrices qui se centrent sur les personnes marginalisées en raison de leur genre, sexe, sexualité, religion, âge ou revenu ainsi que sur les personnes ayant des invalidités, les minorités et les personnes apatrides.

2.4 FINANCEMENT DISPONIBLE

Financement de démarrage

Le financement de démarrage a pour objectif de mettre à l'épreuve de nouvelles idées et approches en matière d'assistance humanitaire pour déterminer si elles sont efficaces ou non. À la fin de la période de financement, les projets qui ont bénéficié d'un financement de démarrage devront prouver (démonstration de faisabilité) que, dans un milieu contrôlé et limité, plus de services d'aide sont en place dans la région ciblée, qu'on dépend moins des importations et/ou que les autres obstacles importants à l'accès à de l'aide ont été réduits suite à la mise en œuvre du projet et que la solution novatrice peut être potentiellement mise en œuvre à l'échelle dans d'autres contextes.

Par l'entremise de cette demande de propositions, les partenaires de Grand Défis Canada octroieront un financement de démarrage d'un montant maximum de 250 000 \$ CAD à chaque projet pendant une période de vingt-quatre (24) mois au maximum. Outre le financement, les candidats retenus pourront recevoir un soutien supplémentaire, sous forme de publicité et de soutien promotionnel et au marketing, d'accès à des agents exclusifs de l'industrie et aux événements organisés par les investisseurs et les partenaires ainsi qu'un soutien de base pour promouvoir les projets en cours, des opportunités de mentorat et la création de partenariats.

Le niveau de financement requis devra être suffisant pour s'assurer que les objectifs fixés puissent être atteints dans les délais fixés et devra être pleinement justifié.

Nous pensons attribuer entre 10 et 15 subventions de démarrage par l'entremise de cette demande de propositions. En fin de période de financement de démarrage, et s'ils ont répondu à l'exigence de démonstration de faisabilité, il est possible que les innovateurs soient invités à faire une demande de financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle.

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement de démarrage, les candidats devront mettre en évidence la pertinence potentielle de leur proposition, ou identifier de potentielles opportunités en matière de collaboration avec le secteur privé.

Financement dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle

Il est requis d'établir des partenariats stratégiques pour que les solutions novatrices puissent être déployées à l'échelle et appliquées de manière durable.

L'apport de fonds symétriques (espèces) venant de partenaires stratégiques et destinés à soutenir des activités qui promeuvent la croissance, le développement, la commercialisation ou l'adoption de la solution novatrice (à savoir la fabrication, la distribution, le marketing, les réseaux) sera interprété comme une preuve supplémentaire de l'engagement d'un partenaire. La majorité des bénéficiaires de subventions devront sécuriser des fonds symétriques au ratio 1:1 pendant la période du financement de Déploiement à l'échelle, mais ceci sera évalué au cas par cas au cours du processus de diligence raisonnable. Il est possible que les partenaires stratégiques fournissent des ressources en capital humain et autres ressources non-financières dans le cadre des activités du projet ; les bénéficiaires de subventions ne seront cependant pas autorisés à dépendre de ce genre de contributions en nature pour répondre aux exigences en matière d'apport de fonds symétriques.

Par l'entremise de cette demande de propositions, les partenaires de Grands Défis Canada attribueront une subvention dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle allant jusqu'à 1 000 000 \$ CAD pendant une période maximum de vingt-quatre (24) mois. Le niveau de financement requis devra être suffisant pour s'assurer que les objectifs fixés puissent être atteints dans les délais fixés et devra être pleinement justifié.

Nous pensons investir des fonds dans entre deux et quatre projets dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle : ces investissements pourront se présenter sous la forme de subventions, de subventions remboursables, de prêts sans intérêts, de prêts avec intérêts, de dettes convertibles, de contrats rémunérés au rendement ou d'une combinaison des options préalables. La structure d'investissement choisie sera déterminée selon (i) le point où en est l'organisation sur la voie du déploiement à l'échelle (par exemple les organisations à but lucratif et à but non-lucratif) (ii) la capacité de la structure à attirer des sources de capital supplémentaires, y compris des partenaires privés, comme investisseurs de suivi, (iii) les conséquences potentielles sur l'impact de l'intervention et sur la durabilité de l'organisation, y compris sa capacité à devenir autonome, (iv) le désir d'encourager le retour de fonds lorsque les investissements font leurs preuves en matière de déploiement à l'échelle.

Les partenaires du Grand Défi humanitaire soutiendront l'établissement d'un réseau entre les innovateurs ayant obtenu une subvention et le secteur privé, les agents humanitaires et les autres parties prenantes pour augmenter les chances de réussite. Il est possible qu'un soutien technique et d'expertise-conseil soit fourni pour promouvoir le déploiement à l'échelle et la durabilité des

innovations humanitaires. De plus, il est possible que les bénéficiaires de subventions reçoivent un soutien supplémentaire, sous forme de publicité et de soutien promotionnel et au marketing, d'accès à des agents exclusifs de l'industrie et aux événements organisés par les investisseurs et les partenaires ainsi que d'un soutien de base pour promouvoir les projets en cours, des opportunités de mentorat et la création de partenariats.

L'octroi de fonds aux innovateurs est assujéti à l'octroi de fonds à Grands Défis Canada par son/ses bailleur(s) de fonds.

2.5 ACCENT SUR LES RÉSULTATS

Ce Grand Défi humanitaire a comme objectif ultime de **sauver des vies et d'améliorer les conditions de vie** des personnes qui vivent dans des régions touchées par des conflits. D'autres résultats, qualitatifs et quantitatifs, devraient être collectés pour mieux démontrer l'impact de la solution novatrice.

Étant donné que l'impact réel de ces solutions novatrices ne se fera sentir que dans l'avenir, les propositions devront inclure un plan indiquant la manière dont les indicateurs immédiats et intermédiaires pertinents seront suivis et évalués pendant la durée de vie du projet.

Dans le cas de solutions novatrices qui n'ont pas apporté les résultats escomptés, les innovateurs devront être en mesure d'en expliquer les raisons afin de pouvoir continuer à progresser dans ce secteur. Selon le financement dont nous disposerons, nous aimerions réunir les innovateurs qui ont obtenu les résultats escomptés pour qu'ils partagent les leçons qu'ils ont apprises et les nouvelles idées qu'ils ont formées.

Communication des résultats

La communication des résultats est un point important en ce qui concerne la responsabilité des meneurs de projets à l'encontre des partenaires et des parties prenantes du Grand Défi humanitaire. Les innovateurs devraient réfléchir à la manière dont les résultats seront communiqués afin de promouvoir l'impact, le déploiement à l'échelle et la durabilité de la solution novatrice. Bien qu'il puisse être efficace de communiquer les résultats par l'entremise de publications scientifiques, cette manière de communiquer ne devrait pas être l'objectif premier de ces projets.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous reporter à l'appendice A.

2.6 RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

Étant donné l'ampleur des besoins dans le domaine humanitaire à l'heure actuelle, ce défi est trop important pour pouvoir être résolu par un seul secteur. Des approches concernant la mise à l'épreuve et le déploiement à l'échelle de solutions durables, l'amélioration de la qualité et du coût des produits et services de base, le recyclage des produits et le financement de solutions novatrices soutenues par le secteur privé peuvent donner lieu à des solutions plus efficaces et qui ont un plus grand impact. Le secteur privé peut apporter une expertise technique précieuse, des services de gestion du risque et l'accès à des réseaux et à des données et il dispose souvent d'information détaillée sur les conditions locales. Par exemple, les petites entreprises locales jouent souvent un rôle essentiel dans

l'approvisionnement en produits et services qui peuvent aider à sauver des vies ou à améliorer les conditions de vie de personnes touchées par des conflits armés. Nous encourageons les innovateurs à engager les compétences de base du secteur privé ou à collaborer avec le secteur privé pour optimiser l'impact de leurs solutions novatrices.

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement de démarrage, les candidats devront mettre en évidence la pertinence potentielle de leur proposition, ou identifier de potentielles opportunités en matière de collaboration avec le secteur privé.

Afin de pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle, les candidats devront bénéficier de l'engagement du secteur privé. Les innovateurs devront engager des agents du secteur privé afin de pouvoir pallier aux lacunes les plus importantes pour pouvoir déployer leur projet à l'échelle ou l'améliorer. Ceci peut inclure des services d'expertise technique, l'usage de chaînes de distribution, l'accès aux données, l'accès à de l'information locale, un apport financier ou d'autres compétences ou collaboration essentielles. Dans certains cas, les partenaires du Grand Défi humanitaire pourront aider les candidats à trouver des partenaires appropriés dans le secteur privé, à condition que les candidats soient en mesure d'identifier clairement leurs besoins. Bien qu'il soit fortement recommandé de sécuriser un engagement du secteur privé, ceci ne sera pas nécessaire au moment du dépôt de candidature.

Le secteur privé est défini comme un groupe d'entités à but lucratif au niveau local, national et multinational et fait référence aux organisations et aux agents suivants :

- Les entités privées, à but lucratif, telles que les commerces, les entreprises ou les sociétés privées
- Les sociétés de capital d'investissement ou les institutions financières privées, y compris les sociétés d'investissement privées, les sociétés de fonds communs ou les compagnies d'assurance.
- Les investisseurs privés (individus ou groupes)
- Les entreprises privées ou les associations industrielles, y compris, mais sans s'y limiter les chambres de commerce et autre entités du même type
- Les fondations privées offrant des bourses ou les entités philanthropiques

Le secteur privé pourra être inclus dans les candidatures par un engagement financier ou en nature ou par le biais d'une relation collaborative.

Nous encourageons également les entités du secteur privé à faire une demande de financement.

2.7 INNOVATION INTÉGRÉE

Les projets devront être basés sur l'approche de l'Innovation intégrée®, définie comme étant l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale à l'élaboration de solutions à des défis complexes. Cette approche ne néglige pas les avantages propres à chacune de ces formes d'innovation, mais insiste plutôt sur les puissantes synergies qui peuvent être dégagées en jumelant systématiquement les trois formes. Pour obtenir de plus amples

renseignements, merci de visiter : <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/innovation-integree/>.

2.8 DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Dans le cadre du Grand Défi humanitaire, le mot « durabilité » décrit la capacité de solutions novatrices couronnées de succès à être déployées dans des contextes actuels et futurs et le terme « déploiement à l'échelle » décrit la capacité de solutions novatrices à atteindre le plus grand nombre de personnes qui peuvent tirer profit de ces solutions. Les propositions devraient décrire de manière convaincante la façon dont les projets pourront finalement être déployés à l'échelle et être durables. Les innovateurs devraient utiliser leurs fonds de démarrage pour mettre à l'épreuve leurs solutions en matière de déploiement à l'échelle et de durabilité et disposer d'un plan solide pour démontrer la faisabilité de leur projet et bénéficier ainsi d'un financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle.

Les candidats au programme de déploiement à l'échelle devront avoir développé un plan solide en matière de déploiement à l'échelle et de durabilité, ce qui inclut l'engagement de parties prenantes et de partenaires-clés nécessaires pour continuer sur la voie du déploiement à l'échelle et de la durabilité.

Comprendre les crises générées par des conflits

Afin de pouvoir assurer un impact durable à l'échelle, il est essentiel que les équipes travaillant sur ces projets incluent des personnes qui disposent de bonnes connaissances sur le contexte social, politique, économique local. Ces projets pourront ainsi mieux traiter les besoins des personnes touchées et identifier les risques qui pourraient menacer la réussite du projet.

Engagement des parties prenantes

Les personnes touchées par des conflits et celles qui prendront les décisions finales sur la manière de mettre en œuvre ces solutions, comme les agences humanitaires (locales, nationales et internationales), les organismes des Nations Unies, les entités de la Croix-Rouge ou les répondants non-traditionnels (groupes religieux, groupes communautaires locaux) devront être engagés dès le début et tout au long de la durée de vie du projet. La participation et l'engagement de ce genre d'organisations sont essentiels, car elles seront impliquées dans le processus d'évaluation. Ceci aidera à assurer que la solution finale est prête à être adoptée et à être subséquemment adaptée, ce qui créera un plus grand impact. De plus, les parties prenantes pourront aider à mieux comprendre leur communauté et identifier les facteurs nécessaires pour assurer la réussite du projet.

2.9 DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, ÉGALITÉ DES SEXES, DROITS DE LA PERSONNE ET INCLUSION

Les innovateurs qui recevront un financement dans le cadre de ce Grand Défi humanitaire devront se conformer aux politiques sur la durabilité environnementale, l'égalité des sexes, les droits de la personne et l'inclusion de Grands Défis Canada.

Durabilité environnementale

Les candidats devront s'engager à assurer que la solution novatrice n'aura aucune conséquence négative sur l'environnement, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, les conséquences cumulatives et à long-terme. Dans la mesure du possible, les innovateurs devront incorporer des stratégies qui auront des conséquences positives sur l'environnement, tout au long du projet.

Égalité des sexes

Les partenaires du Grand Défi humanitaire s'engagent à appliquer les principes promouvant l'égalité des sexes dans le cadre des projets financés, et à contribuer à l'avancement des objectifs suivants : (1) la participation égale des femmes dans le domaine de la prise de décisions concernant le développement durable dans leurs sociétés ; (2) le soutien aux femmes et aux filles pour qu'elles puissent réaliser leurs pleins droits humains et ; (3) la réduction des inégalités des sexes. Nous encourageons fortement les personnes de sexe féminin à poser leur candidature.

Droits humains et inclusion

Les partenaires du Grand Défi humanitaire s'engagent à appliquer les principes qui promeuvent les droits de la personne et l'inclusion par l'entremise des solutions novatrices financées. Les solutions novatrices devraient prendre en compte les voix de tous ceux qui sont marginalisés dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la solution novatrice pour s'assurer que l'on réponde à leurs besoins de manière appropriée.

2.10 ACCÈS MONDIAL, ACCÈS AUX DONNÉES ET ÉTHIQUE

Les partenaires du Grand Défi humanitaire s'engagent à promouvoir l'accès aux innovations pour la population ciblée par chaque projet financé, à promouvoir la divulgation prompte et transparente des conclusions et des données de recherche obtenues grâce aux activités financées et à s'assurer que les recherches sont menées d'une façon conforme aux normes d'éthique pertinentes. Ces engagements sont définis dans la Politique sur l'accès mondial, la Politique sur l'accès aux données et la Politique sur l'éthique de Grands Défis Canada ; tous les candidats devraient consulter ces politiques en détail avant de faire leur soumission.

2.11 GESTION DU RISQUE, SÉCURITÉ, LOI ANTITERRORISTE ET LOI ANTICORRUPTION.

Les propositions devront se conformer à la législation américaine et canadienne, y compris aux lois antiterroriste et anticorruption. Aucun financement ne sera accordé aux personnes ou organisations nommées sur la liste des comités de sanctions du Conseil de sécurité des É-U, du R-U, de l'Union européenne, de la banque mondiale, du Canada ou des Nations unies ; il est possible que nous ajoutons des noms à cette liste lorsque de nouveaux partenaires se joindront à ce défi.

Les innovateurs devront gérer les risques matériels. Dans le cas de projets qui devront être menés dans des lieux non sécuritaires, on devra inclure dans la proposition des détails sur la manière dont les risques en matière de sécurité seront gérés, tant en ce qui concerne les personnes que les biens. On devra expliquer dans la proposition la manière dont on évitera la corruption et les mesures qui seront prises pour éviter le détournement de services d'aide humanitaire.

2.12 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS

1. L'éducation
2. Des approches basées sur la surveillance en rapport à la sécurité, les armes, l'usage de force ou de technologies similaires.
3. La recherche fondamentale, des initiatives centrées uniquement sur le développement des capacités, le financement des programmes ou le développement d'infrastructures de manière continue.
4. Les projets qui impliquent une démonstration de faisabilité pour des innovations dont les droits de propriété intellectuelle de base sont la propriété d'une tierce partie, à moins que, soit (a) la tierce partie ait octroyé au candidat suffisamment de droits de licence à l'innovation pour qu'elle puisse, en fin de compte, être déployée à l'échelle dans les pays pertinents, ou (b) que la tierce partie soit disposée à signer un engagement auprès de Grands Défis Canada indiquant qu'elle est disposée à se conformer à la politique sur l'accès mondial de Grands Défis Canada : http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/wp-content/uploads/sites/2/2015/11/Global-Access-Policy_25May2016_FR.pdf.

Tous les critères pourront être assujettis à des changements lorsque de nouveaux bailleurs de fonds relèveront le défi ; toute mise à jour sera incluse dans la partie « Questions fréquemment posées » sur le site Web du Grand Défi humanitaire : <https://humanitariangrandchallenge.org/apply-funding>. Questions fréquemment posées est disponible en anglais uniquement.

3. Activités et livrables

Les innovateurs bénéficiant d'un financement dans le cadre de ce programme devront exécuter les tâches suivantes et fournir les livrables spécifiques indiqués ci-dessous, afin de montrer que leur projet progresse et donne les résultats escomptés :

1. Un rapport de rendement basé sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. Ces rapports devront être fournis tous les trois ou six mois, selon notre évaluation du projet et le risque pour notre organisation.
2. La distribution de l'information devra se faire dans des délais raisonnables, y compris par l'entremise de médias sociaux, de publications disponibles pour le public, de l'inclusion de données dans des répertoires accessibles au public, de communiqués de presse, de conférences, en sécurisant l'engagement de parties prenantes, etc. Il faudra reconnaître officiellement la contribution faite par les partenaires du Grand Défi humanitaire.
3. Un rapport final qui identifiera toutes les dépenses et qui présentera une évaluation précise de l'impact du projet. Merci de prendre note du fait qu'un montant égal de 5 % du financement sera retenu sur tous les financements octroyés dans le cadre de ce programme et que ce montant sera versé aux innovateurs lorsqu'ils auront fourni un rapport final satisfaisant et une justification détaillée des dépenses.
4. Des mises à jour continues suivant l'octroi de la subvention concernant l'impact, l'accès

mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle concernant les innovations appuyées par Grand Défis Canada.

Les récipiendaires de subventions recevront toutes les instructions nécessaires concernant la rédaction des rapports. Il est possible que l'on requière des rapports écrits et qu'il soit nécessaire pour les bénéficiaires d'assister à des réunions par téléconférences pour répondre aux exigences en matière de rapports. Outre les exigences mentionnées ci-dessus, les innovateurs devront :

1. participer aux activités d'engagement public.
2. contribuer au plan d'apprentissage pour des défis spécifiques, ce qui inclut la participation à des réunions, comme la réunion annuelle de Grands Défis Canada.

Les innovateurs ayant reçu un financement devront conserver la documentation soutenant le projet, y compris les registres financiers et il est possible qu'ils fassent l'objet d'un audit par Grands Défis Canada, DFID et/ou USAID à n'importe quel moment jusqu'au 31 mars 2018 ; les obligations connexes seront définies dans les ententes sur le financement.

4. Règles et lignes directrices

Les propositions soumises feront l'objet d'un examen en plusieurs étapes avant que le comité responsable des projets du Grand Défi humanitaire fasse ses recommandations de financement. C'est la direction de Grands Défis Canada qui prendra la décision finale en matière de financement. Pour obtenir de plus amples détails, allez à : <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/qui-nous-sommes/nos-gens/>.

4.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Les candidats admissibles incluent les entreprises sociales, et autres instituts reconnus (par exemple des organismes à but non-lucratif et des organismes à but lucratif) qui sont formés et incorporés légalement, qui peuvent exécuter ces tâches de manière satisfaisante dans leur domaine technique respectif et qui sont admissibles à recevoir et à gérer des subventions. Les entreprises propriétaire unique ne sont pas admissibles à recevoir des subventions. Les bureaux de pays des Nations unies ne peuvent pas poser leur candidature.
2. Un projet peut avoir un seul chargé de projet et il doit être affilié à l'institut qui soumet la proposition.
3. Un chargé de projet ne pourra être nommé que sur une (1) candidature dans le cadre de cette demande de propositions. Un institut pourra poser sa candidature à plusieurs projets, à condition que chaque projet ait un chargé de projet différent.
4. Les candidatures devront inclure tous les renseignements requis. Seules les candidatures complètes seront prises en considération par le Comité d'examen.

5. Les partenaires du Grand Défi humanitaire pourront, à n'importe quel moment et à leur seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité pour les candidats individuels, les chargés de projet et/ou les pays admissibles, dans la mesure où ces modifications n'entravent pas le processus d'examen sur le plan matériel.

Merci de prendre note du fait que Grands Défis Canada doit approuver tout changement fait dans l'organisation, l'institut ou concernant le chargé de projet nommé dans la soumission ayant obtenu la subvention originale.

4.2 INSTRUCTIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DE CANDIDATURES

SOUMETTRE UNE LETTRE DE CANDIDATURE/UNE DÉCLARATION D'INTENTION

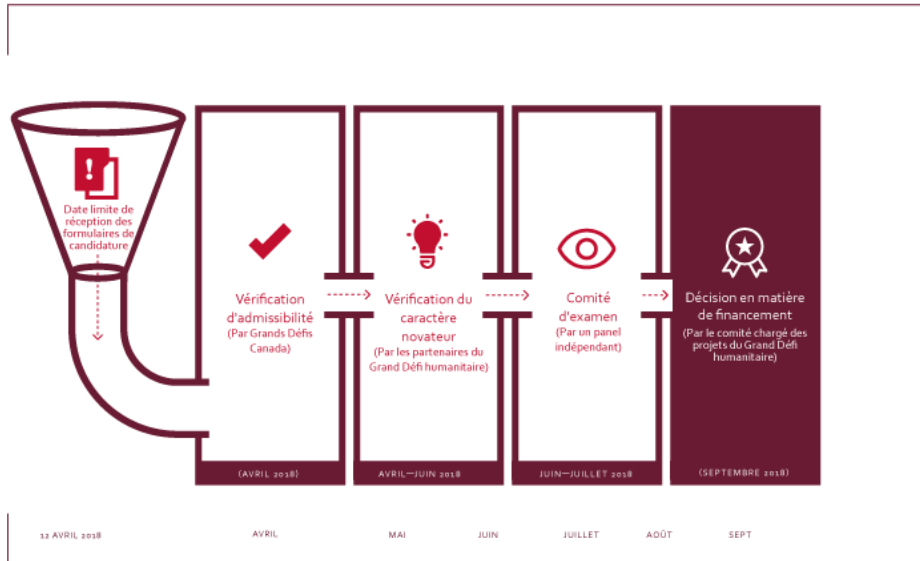
Les candidatures devront être soumises par deux voies différentes : 1) par l'entremise d'un formulaire de candidature pour les demandes de financement de démarrage 2) par l'entremise d'une déclaration d'intention pour les demandes de financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle

Les formulaires de demande de financement de démarrage tout comme les déclarations d'intention **DEVRONT ÊTRE** soumis par l'entremise du portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).

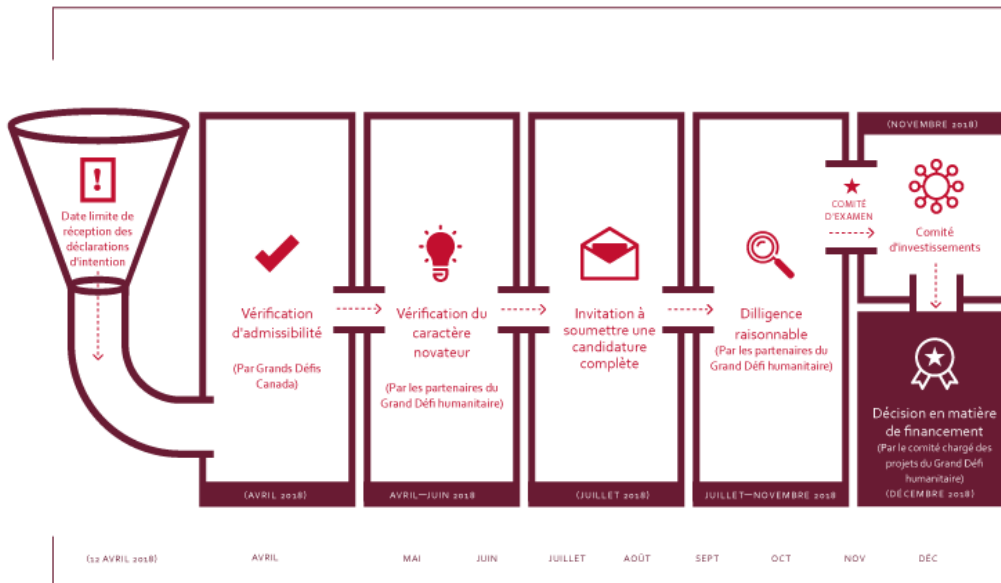
Pour avoir accès au portail, les candidats devront d'abord créer un compte en utilisant le lien suivant : Créer un compte. Lorsque vous aurez créé un compte, merci d'allouer jusqu'à un (1) jour ouvrable pour permettre à Grands Défis Canada de traiter votre demande. Une fois que votre information aura été traitée, vous recevrez les renseignements nécessaires pour vous connecter au portail et soumettre votre formulaire de candidature/votre déclaration d'intention. Pour retourner au portail communautaire et continuer à travailler sur votre candidature, merci de visiter : [https://gcc.fluxx.io/](https://gcc.fluxx.io).

Les personnes faisant une demande de financement de démarrage devront répondre à une série de questions concernant leur idée novatrice, leurs buts, leurs objectifs et activités, leur approche, le cadre de travail établi pour mesurer leurs progrès et leur budget.

PROCESSUS D'EXAMEN INITIAL/FINANCEMENT DE DÉMARRAGE



PROCESSUS D'EXAMEN INITIAL - PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE



Les candidats à un financement dans le cadre du programme de Déploiement à l'échelle devront décrire leur innovation, démontrer la faisabilité de leur projet, la voie qu'ils suivront pour procéder au déploiement à l'échelle et promouvoir la durabilité et la manière dont ils pensent allouer les fonds.

Pour tout soutien technique, merci d'envoyer un courriel à : fluxxsupport@grandchallenges.ca.

Boîte à outils pour innovateurs

Nous encourageons les candidats à accéder à la boîte à outils en ligne offerte sur le site de Grands Défis Canada en allant à : <http://www.grandchallenges.ca/fr-ca/occasions-de-financement/trousse-a-outils-pour-les-innovateurs/> ; cette boîte à outils contient du matériel qui aidera les chercheurs et les innovateurs à développer leur proposition de projet et à planifier la manière de déployer leur innovation à l'échelle, de les soutenir et d'avoir un impact mondial. Merci également de vous rendre au portail sur l'égalité des sexes en allant à : www.grandchallenges.ca/funding-opportunities/gender/ ce qui vous donnera accès à divers outils sur le thème de l'égalité des sexes.

Questions

Merci de vous reporter d'abord à la page « Questions fréquemment posées » que vous trouverez à <https://humanitariangrandchallenge.org/apply-funding>. **Questions fréquemment posées est disponible en anglais uniquement.** Toutes les questions concernant cette demande de propositions qui ne sont pas traitées dans la partie « Questions fréquemment posées » devront être envoyées à info@humanitariangrandchallenge.org avant le 5 avril 2018.

4.3 DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DE CANDIDATURES

Événement	Dates-clés
Date limite d'inscription Les candidats devront créer un compte par l'entremise du portail communautaire de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io).	9 avril 2018
Date limite de dépôt de candidature Les candidatures devront être soumises à 11h30, heure de l'est nord-américaine (15h30 GMT) au plus tard.	12 avril 2018
Invitations à soumettre les demandes de financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle	Juillet 2018
Avis sur le statut de la candidature à un financement de démarrage	Septembre 2018
Date de début anticipée de projets ayant bénéficié d'un financement de démarrage	Décembre 2018
Date de début anticipée de projets ayant bénéficié d'un financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle.	Début 2019

4.4 PROCESSUS D'EXAMEN

Le processus d'examen des propositions, tant pour les demandes de financement de démarrage que pour les demandes dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle, incluent une vérification d'admissibilité, une vérification du caractère novateur du projet et l'examen de la proposition par un comité d'examen.

Vérification d'admissibilité

Grands Défis Canada passera en revue les formulaires de candidature et les déclarations d'intention en se basant sur les critères définis dans la partie 4.1 Les candidatures qui ne remplissent pas les critères d'admissibilité seront éliminées.

Vérification du caractère novateur

Les demandes de financement de démarrage/déclarations d'intention dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle seront cotées par une équipe interne en se basant sur les critères énoncés ci-dessous, et sur les réponses aux questions posées concernant les formulaires de candidature/déclarations d'intention dans la partie « Synthèse du projet ». On se basera sur les deux critères de manière égale.

Remarque : La vérification du caractère novateur n'inclura pas l'évaluation de la faisabilité ou la qualité du plan du projet. (Cette évaluation sera faite ultérieurement dans le processus). Les propositions qui ne sont pas suffisamment novatrices ou pertinentes seront éliminées du concours lors de cette étape.

Critères de vérification du caractère novateur :

1. **Innovation**

- L'idée proposée est-elle clairement expliquée ?
- L'innovation offre-t-elle plus qu'une amélioration progressive par rapport aux approches actuelles?

2. **Pertinence**

- La solution proposée traite-t-elle le problème spécifique en vertu du Grand Défi humanitaire, tel que décrit dans les parties 2.1 et 2.2 ?
- La solution proposée cible-t-elle les personnes vulnérables isolées touchées par un conflit tel que décrit dans la partie 2.3 ?

Au niveau du déploiement à l'échelle, les candidats ayant soumis les déclarations d'intention les plus prometteuses seront invités à soumettre un dossier de candidature complet dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle qui sera examiné par le comité d'examen.

Examen par le comité d'examen

Les propositions qui auront passé les vérifications d'admissibilité et les vérifications du caractère novateur seront examinées par un comité d'examen composé d'experts scientifiques, dans le domaine social et le domaine des affaires, y compris des experts dans le domaine humanitaire et des

personnes touchées, qui fera ses recommandations sur les mérites de la proposition, en se basant sur les critères d'évaluation cités dans les parties 4.4 et 4.5.

Les propositions seront classées selon quatre listes, chaque liste correspondant à un des domaines d'intérêt définis dans la partie 2.2. Selon la qualité des propositions reçues, les partenaires du Grand Défi humanitaire se réservent le droit de se limiter à moins de quatre domaines d'intérêt.

Diligence raisonnable en matière de déploiement à l'échelle

Après avoir examiné les déclarations d'intention, les candidats invités à soumettre une proposition dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle feront l'objet de vérifications exhaustives en matière de potentiel d'impact, d'exploitation, de finances, de paramètres techniques, de propriété intellectuelle, de partenariats, d'égalité des sexes, de durabilité environnementale et de droits de la personne et d'inclusion (Voir la partie 4.5 pour consulter les critères d'évaluation fixés pour l'admission au programme de déploiement à l'échelle.) Le processus de diligence raisonnable pourra inclure des entretiens avec les candidats, les partenaires, les conseillers et les parties prenantes tierce partie.

Les recommandations concernant l'attribution de subventions se feront en se basant sur les conclusions établies après avoir mené un processus de diligence raisonnable. Il se peut que, selon les cas et en accord avec les partenaires du Grand Défi humanitaire, Grands Défis Canada choisisse de recommander des candidats qui ne remplissent pas tous les critères nécessaires pour l'octroi de subventions d'un montant moindre, afin de pouvoir se concentrer sur quelques domaines-clés nécessaires au déploiement à l'échelle. Afin d'expliquer le processus de prise de décision, Grands Défis Canada rédigera une recommandation expliquant la manière dont le financement a été octroyé et travaillera avec l'innovateur pour raffiner et structurer l'investissement pendant le processus de diligence raisonnable. À sa discrétion, Grands Défis Canada pourra décider de ne pas recommander l'octroi d'un financement à certains candidats, en raison de l'information obtenue dans le cadre du processus de diligence raisonnable ou en raison de lacunes perçues par rapport aux critères d'investissement.

Décisions en matière d'octroi de financement (démarrage)

En se basant sur les commentaires du comité d'examen, le comité responsable des projets du Grand Défi humanitaire fera une recommandation sur le financement au comité directeur de Grands Défis Canada, qui prendra la décision finale et à sa seule discrétion, ce qui inclut les droits qu'il peut se réserver en vertu de l'article 4.13. Seuls les projets évalués comme étant finançables par le comité d'examen seront recommandés pour l'octroi d'un financement. Les résultats au processus de diligence raisonnable seront pris en compte pour tous les projets reconnus par le comité d'examen pour l'octroi d'un financement. Il est possible qu'il soit nécessaire, au vu des résultats de l'examen mené par le comité d'examen ou du processus de diligence raisonnable, de modifier le plan du projet proposé, sa structure, le montant et le type de financement et de mener un suivi pendant la négociation de l'entente sur le financement.

Décisions en matière de financement (déploiement à l'échelle)

Les décisions finales seront prises par le comité directeur de Grands Défis Canada. Les recommandations en matière de financement seront faites au comité directeur par le comité d'investissements après avoir pris connaissance des recommandations faites par le personnel

(basées sur un examen des documents de candidature fournis par l'innovateur et un processus de diligence raisonnable approfondi) et en se basant sur d'autres renseignements disponibles, obtenus, par exemple, lors de courts entretiens avec l'innovateur.

4.5 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Impact

- La solution proposée a-t-elle le potentiel de générer de l'aide qui pourrait sauver des vies ou améliorer les conditions de vie de personnes vulnérables dans des régions isolées touchées par des conflits (**financement de démarrage UNIQUEMENT**)
- Y-a-t-il eu une démonstration de faisabilité pour la solution proposée ? (**Financement de déploiement à l'échelle UNIQUEMENT**)
 - Démonstration de faisabilité : preuves générées dans un milieu contrôlé ou limité de (1) services d'aide améliorés, besoin réduit d'importations et/ou réduction d'obstacles significatifs pour obtenir de l'aide dans des milieux touchés par des conflits ; et (2) demande pour la solution.
- La solution proposée est-elle appropriée pour être mise en œuvre à plus grande échelle dans les milieux touchés par des conflits ?
- L'idée proposée est-elle appropriée pour les régions les plus vulnérables dans les régions touchées par les conflits et a-t-elle le potentiel de traiter le problème des inégalités ?

Innovation intégrée

- L'innovation est-elle audacieuse ?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle des innovations scientifiques/technologiques, sociales et commerciales ?
- Dans quelle mesure les personnes touchées seront-elles engagées de manière significative dans la conception, la mise à l'épreuve et l'itération de l'innovation proposée ?

Plan d'exécution du projet

- Le plan d'exécution du projet est-il conçu pour démontrer la faisabilité de l'idée dans les délais et avec les ressources disponibles ? (**Financement de démarrage UNIQUEMENT**)
 - démonstration de faisabilité : preuves générées dans un milieu contrôlé ou limité de (1) services d'aide améliorés, besoin réduit d'importations et/ou réduction d'obstacles significatifs pour obtenir de l'aide dans des milieux touchés par des conflits ; et (2) demande pour la solution.
- La proposition contient-elle un plan bien développé pour la mise en œuvre d'un déploiement à l'échelle et assurer la durabilité, ainsi que l'engagement de parties prenantes et de partenaires nécessaire pour s'engager sur la voie du déploiement à l'échelle et de la durabilité (**financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle UNIQUEMENT**)?
- Un lien avec le secteur privé a-t-il été créé pour permettre d'améliorer les chances de réussite ?
- Le plan de surveillance et d'évaluation de l'impact est-il assez solide pour tirer les conclusions appropriées en fin de financement ?
- Dans quelle mesure le plan prend-il en compte l'égalité des sexes, la durabilité environnementale et le respect des droits humains et l'inclusion ?

- Inclut-il des indicateurs de réussite et une évaluation rigoureuse des risques encourus dans le cadre du projet, des risques de corruption, de détournement d'aide, de sécurité et des stratégies d'atténuation du risque ? (Ceci inclut la protection de la vie privée des personnes touchées et des données concernant leur vie privées, le cas échéant, et devrait tenir compte du personnel, des personnes concernées dans la collectivité au sens plus vaste du terme et des autres parties prenantes).

Capacité à promouvoir le changement en tant que leader

- Le chargé de projet et les membres-clés de l'équipe sont-ils suffisamment engagés et ont-ils les capacités et le leadership nécessaires pour déployer le projet à l'échelle ?
- Le chargé de projet et/ou les membres-clés de l'équipe proposés bénéficient-ils de la formation nécessaire pour exécuter les travaux proposés ?
- Dans quelle mesure le chargé de projet et/ou les membres-clés de l'équipe ont-ils fait preuve de leur capacité à attirer l'expertise du secteur privé ?
- Le chargé de projet et/ou les membres-clés de l'équipe ont-ils démontré leur capacité à répondre aux besoins des personnes touchées dans le contexte donné ?

Valeur versus efforts

- L'étendue des travaux proposés, les capacités de l'équipe travaillant sur le projet et les fonds requis sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs proposés dans la proposition ?
- La proposition représente-t-elle une utilisation bien réfléchie et efficace des ressources ?

4.6 CRITÈRES D'ÉVALUATION – POUR LES CANDIDATURES AU FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT À L'ÉCHELLE (SUR INVITATION)

Les candidatures au financement dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle seront évaluées par Grands Défis Canada et son comité Investissements, le cas échéant, en se basant sur les critères suivants :

- **Innovation intégrée** – Dans quelle mesure le projet proposé représente-t-il une innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale et dans quelle mesure peut-il optimiser les possibilités de déploiement à l'échelle et atteindre un impact durable à l'échelle ?
- **Impact** – Quelles sont les chances de sauver et d'améliorer des vies dans l'avenir ?
- **Entrepreneuriat** – L'équipe a-t-elle les capacités, compétences et habiletés nécessaires pour mettre en œuvre sa vision et ses stratégies ?
- **Partenariats intelligents** – L'équipe a-t-elle construit suffisamment d'alliances et/ou de partenariats qui promouvoir le déploiement à l'échelle de l'innovation ? Un engagement au niveau du déploiement à l'échelle avec le secteur privé est requis. L'apport de fonds symétriques sera considéré comme étant un signe très positif de l'engagement des partenaires stratégiques.
- **Durabilité** – Existe-t-il une voie viable qui peut permettre d'atteindre la durabilité financière par le biais du secteur privé et/ou des chaînes publiques (sans l'apport de financement supplémentaire des partenaires du Grand Défi humanitaire) ?
- **Portée prévue des travaux** – La portée du plan proposée et des fonds requis est-elle raisonnable et proportionnelle aux objectifs du programme de déploiement à l'échelle ?

- **Exécution** – Le plan proposé peut-il être mis en œuvre, maintenu et soutenu financièrement pendant toute la durée du financement offert dans le cadre du programme de déploiement à l'échelle ?
- **Respect de l'éthique** – Le plan proposé est-il conforme aux meilleures pratiques en matière d'éthique ?
- **Durabilité environnementale, égalité des sexes, droits de la personne et inclusion**
 1. Durabilité environnementale – Le plan proposé reflète-t-il l'engagement de Grands Défis Canada à empêcher toute conséquence matérielle négative sur l'environnement ?
 2. Égalité des sexes – Le plan proposé reflète-t-il l'engagement de Grands Défis Canada à promouvoir les principes d'égalité des sexes ?
 3. Droits de la personne et inclusion – la proposition reflète-t-elle l'engagement de Grands Défis Canada à promouvoir les principes de respect des droits de la personne et d'inclusion ?
- **Accès mondial et accès aux données**
 1. Propriété intellectuelle – l'innovateur a-t-il obtenu l'accès légal à, et/ou a-t-il géré des droits de propriété intellectuelle de manière à se conformer à la Politique sur l'accès mondial et la Politique sur l'accès aux données de Grands Défis Canada et à octroyer des droits à Grands Défis Canada en vertu d'une entente sur l'accès mondial de Grands Défis Canada?
 2. Accès mondial – le plan proposé par l'innovateur permettra-t-il probablement de promouvoir un accès significatif à l'innovation pour les bénéficiaires ciblés, plus particulièrement ceux qui se trouvent parmi les populations vulnérables, y compris les personnes atteintes d'invalidités ?
 3. Accès aux données – le plan d'action de l'innovateur prévoit-il la publication et la divulgation de résultats et de données de manière transparente et dans des délais raisonnables ?

4.7 MODALITÉS FINANCIÈRES ET FRAIS ADMISSIBLES

Les frais directement liés à la mise en œuvre du projet admissibles sont décrits dans la Directive des dépenses admissibles et non-admissibles.

Frais indirects/frais généraux

Les frais indirects/frais généraux **ne sont pas admissibles**.

4.8 MODALITÉS DE PAIEMENT

1. Paiements anticipés : un versement anticipé initial égal aux liquidités requises estimées nécessaires pour couvrir les frais admissibles encourus pendant la première période sera versé après que l'entente a été signée. Des versements subséquents seront faits par le biais de paiements anticipés trimestriels en se basant sur une estimation des liquidités requises pour couvrir les frais admissibles. Ces paiements anticipés feront l'objet d'une retenue de 5 % sur le montant estimé nécessaire.
2. Toutes les demandes de paiements anticipés et les rapports financiers soumis devront être signés par un cadre supérieur détenteur d'une accréditation en comptabilité.

3. Paiements anticipés non versés : les paiements anticipés ne pourront pas couvrir plus de deux périodes et à aucun moment, les paiements anticipés ne pourront couvrir les liquidités requises pour plus de deux périodes. Par exemple, avant qu'un paiement anticipé ne soit émis pour une troisième période, il faudra que les exigences liées à la première période aient été remplies.
4. Compte en banque séparé et intérêts accumulés sur les paiements anticipés : un compte en banque séparé, porteur d'intérêts, devra être ouvert pendant toute la durée du projet.
5. Le paiement final sera soumis aux conditions suivantes :
 - a. Le projet devra avoir été exécuté conformément aux modalités de l'entente.
 - b. Grands Défis Canada devra avoir reçu et accepté le rapport final.
 - c. Grands Défis Canada devra avoir reçu un certificat indiquant que toutes les obligations financières concernant les employés, les sous-traitants ou les fournisseurs ayant contribué au projet de Grands Défis Canada auront été remplies.

4.9 AUDIT

Il est possible que les innovateurs ayant bénéficié d'un financement fassent l'objet d'un audit par Grands Défis Canada ou un de ses partenaires, à n'importe quel moment, ceci jusqu'au 31 mars 2028 ; les innovateurs devront donc garder tous les documents concernant le projet, ce qui sera stipulé dans l'entente sur le financement.

4.10 SOUMISSION DE DOCUMENTS ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents de soumission soumis à Grands Défis Canada en rapport à cette demande de propositions (collectivement appelés « Documentation de soumission ») pourront être transmis à *l'United States Agency for International Development (USAID)*, à *l'Office of U.S. Foreign Disaster Assistance (OFDA)*, à *l'UK Department for International Development (DFID)* et/ou à d'autres partenaires et pourront être divulgués au public. En soumettant la documentation de soumission à Grands Défis Canada, chaque candidat accorde à Grands Défis Canada et à USAID une licence mondiale, irrévocable, non-exclusive et exempte de redevances lui permettant d'utiliser, de divulguer, de reproduire et de préparer des œuvres dérivées, de distribuer des copies au public et d'utiliser et de présenter publiquement la documentation de soumission de toutes les manières et à toutes les fins et de permettre à autrui de ce faire, selon les mêmes termes. Ceci inclus le droit de partager les propositions avec d'autres financeurs issus du secteur académique et du secteur privé ainsi que les agences humanitaires et des Nations-Unies.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des experts en la matière indépendants et de potentiels co-financeurs (les résultats de ces examens seront confidentiels), en plus de l'analyse menée par les partenaires de Grands Défis Canada.

Merci de réfléchir de manière approfondie à l'information que vous incluez dans la documentation de soumission. Si vous avez un doute quelconque sur le fait de divulguer certaines informations confidentielles ou propriétaires (y compris de l'information liée à des inventions), nous vous recommandons de consulter un expert légal et de prendre toutes les mesures que vous estimez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle.

Vous pourriez, par exemple, vous demander si ce genre d'information est essentielle pour l'évaluation de votre soumission et si d'autres renseignements d'ordre plus général et non-confidentiel seraient adéquats et permettraient de répondre aux besoins de votre soumission.

Grands Défis Canada se décharge expressément de toute responsabilité liée à la divulgation d'information confidentielle contenue dans la documentation de soumission.

4.11 GARANTIE

En soumettant leur documentation de soumission, le(s) candidat(s) déclare(nt) et certifie(nt) qu'il/ils a/ont le droit de fournir l'information soumise et qu'il/ils a/ont le droit d'octroyer les licences définies ci-dessus.

Les candidats pourront envoyer leurs questions sur leur soumission en nous contactant à info@humanitariangrandchallenge.org.

4.12 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

Les solutions appuyées par ce programme incluent des technologies, services, modèles d'affaires, connaissances et/ou produits novateurs qui permettront de promouvoir l'action humanitaire dans des contextes touchés par des conflits. Afin de s'assurer que les populations touchées puissent y accéder, il faudra que le développement et le déploiement de ces solutions inclue le soutien de et/ou la collaboration avec de multiples organisations, y compris du secteur privé, de l'État, et des instituts de recherche universitaires et instituts à but non lucratif. Ce programme soutient donc la formation de partenariats qui sont essentiels pour répondre à ces besoins urgents en matière de santé mondiale.

Les candidats retenus conserveront leurs droits de propriété intellectuelle concernant les innovations soutenues, y compris les droits concernant les extraits des projets financés. Grands Défis Canada a cependant comme objectif de s'assurer que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière qui s'aligne sur les objectifs de ce programme. La politique sur l'accès mondial de Grands Défis Canada guidera notre approche en matière de propriété intellectuelle et nous demandons avec insistance à tous les candidats de soumettre une candidature conforme à la politique sur l'accès mondial de Grands Défis Canada.

Les candidats retenus devront se conformer à la politique sur l'accès mondial de Grands Défis Canada et signer l'entente sur l'accès mondial avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs applicables aux solutions novatrices et extraits de projets soutenus par ce programme. L'entente sur l'accès mondial contient une licence non-exclusive permettant l'accès aux droits de propriété intellectuelle pour les innovations soutenues (y compris les droits de propriété intellectuelle d'amont) autorisant Grands Défis Canada, ses partenaires de financement et ses preneurs de licence à mettre en œuvre et à distribuer les produits, processus, connaissances ou solutions dans les pays à faible et à moyen revenus dans lesquels les candidats ou leurs partenaires ne sont pas en mesure d'offrir un accès significatif. Les candidats devraient prendre note du fait que Grands Défis Canada aura peut-être à octroyer des droits d'octroi de sous-licence et des droits de sous distribution à ses partenaires de financement. Les candidats devraient prendre

note du fait que les engagements pris en matière d'accès mondial continueront même après la fin des activités connexes au projet.

4.13 ACCÈS AUX DONNÉES

Grands Défis Canada est engagé à optimiser l'utilisation de données pour transformer les connaissances en solutions qui permettront de sauver des vies. Pour atteindre cet objectif, les données devront être mises à la disposition de la communauté de recherche de Grands Défis Canada et à la communauté d'aide humanitaire au sens plus vaste du terme par la mise en œuvre éthique et efficace de pratiques d'accès aux données. Conformément au principe d'accès mondial, l'accès aux données représente une élaboration du deuxième principe directeur de la politique sur l'accès mondial qui stipule que les connaissances acquises par des activités de découverte devront être divulguées à grande échelle et aussi rapidement que possible, entre les divers projets et dans la communauté scientifique mondiale.

Au minimum, le terme « données » fait référence à des séries de données finales, quantitatives ou qualitatives, et accompagnant de l'information, comme les métadonnées, les livres de codes, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation, et des avantages retirés par l'usage initial et continu de données, mais non pas de leur usage prolongé ou exclusif. Dans certains cas, le bénéficiaire d'une subvention devra expliquer pourquoi il se décharge, partiellement ou entièrement, de remplir l'obligation concernant l'accès aux données.

4.14 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

Cette demande de propositions fait partie d'un programme d'octroi de subventions discrétionnaire. La soumission d'une candidature n'entraîne pas la création d'une relation contractuelle entre le candidat et Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion et ceci sans préavis, de/d' :

1. Annuler cette demande de propositions à tout moment et pour n'importe quelle raison.
2. Modifier et de remettre cette demande de propositions à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison. Cette demande de propositions est valide à partir du 19 février 2018 et remplace toute autre demande de propositions de cette nature. Les modalités et les conditions de cette demande de propositions s'appliquent à toutes les candidatures soumises à partir du 19 février 2018 et pourront être remplacées par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Nous vous recommandons de vérifier qu'aucune révision n'a été émise avant de déposer votre candidature.
3. Accepter ou rejeter toute demande non-conforme, si elle ne remplit pas les critères. d'admissibilité, n'est pas conforme aux instructions relatives à la demande et/ou aux instructions relatives aux frais autorisés.
4. Ne pas accepter une candidature en raison de rendement insatisfaisant dans le cadre d'une subvention ou d'un projet préalable de Grands Défis Canada, ou si le candidat a obtenu une subvention pour un domaine de recherche similaire octroyée par un des partenaires de Grands

Défis Canada ou instituts collaborant avec Grands Défis Canada.

5. Disqualifier toute candidature à n'importe quelle étape du processus s'il existe un doute sur le fait que la proposition a pu être plagiée.
6. Accepter ou rejeter une ou toutes les candidature(s) quel que soit le classement de la candidature, en se basant sur les critères d'évaluation, sans donner d'explication.
7. Octroyer des financements de montants divers, de durée diverse et/ou à des conditions différentes que ceux indiqués ci-dessus.
8. Vérifier toutes les informations fournies par les candidats par l'entremise de procédures de recherche indépendante ou en contactant des tierces parties considérées fiables par Grands Défis Canada et utiliser l'information collectée pour prendre une décision en matière de financement.
9. Octroyer des subventions en collaboration avec les partenaires de financement. Ceci peut inclure des ententes en matière de subvention différentes avec chaque institut (par exemple une entente avec Grands Défis Canada et une entente avec un institut partenaire) ainsi que des transferts de fonds distincts. Tout financement de ce genre pourra être assujéti à des modalités et des conditions surpassant celles décrites dans la présente. Grands Défis Canada se réserve le droit de négocier toute exigence/modalité et condition en matière de PI de tout partenaire de Grands Défis Canada.

4.15 ASSURANCES EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Tel qu'indiqué ci-dessus dans l'article 2.10, Grands Défis Canada a comme politique de s'assurer que toute recherche impliquant des êtres humains, des animaux et recherche assujéti à d'autres exigences réglementaires doit être menée conformément aux normes officielles les plus strictes en matière d'éthique. Pour bénéficier d'un financement octroyé par Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs devront s'engager à se conformer et documenter cet engagement en se basant sur les principes directeurs et les normes définies ci-dessous :

1. Les recherches impliquant des participants humains doivent être menées de manière à montrer, protéger et préserver le respect pour toute personne, le bien-être des personnes, des familles et de leur collectivité ainsi que le respect de la justice.
2. Les recherches impliquant des animaux devront être menées de manière à assurer des soins et un traitement les plus humains qui soient.
3. Il est possible que certains projets de recherche, incluant mais sans s'y limiter, les techniques de l'ADN recombiné, des dangers biologiques et des organismes génétiquement modifiés, soient assujéti à des réglementations et des suivis plus stricts.

Selon le projet, Grands Défis Canada demandera, pour tout lieu où le projet ou une partie du projet est exécuté (soit par votre institut ou par un sous-bénéficiaire de financement ou sous-traitant) que toutes autorisations requises par la législation et la réglementation soient obtenues avant de commencer les activités réglementées. Nous vous demanderons, en outre, de vous engager à ne pas encourir de frais pour assurer la participation de sujets humains avant d'avoir obtenu les autorisations des organismes réglementaires et des organismes d'éthique pertinents. Pour de plus amples détails, merci de consulter la [Politique sur l'éthique](#) de Grands Défis Canada.

APPENDICE A

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Indicateurs-clés

Si votre projet est financé, vous devrez rédiger un rapport sur un certain nombre de résultats et d'extrants y compris ceux qui sont résumés ci-dessous ; merci de prendre note du fait que cette liste n'est pas exhaustive et que les résultats et les extrants seront déterminés par l'équipe du projet en collaboration avec Grands Défis Canada.

Résultats finaux

Les résultats finaux sont les impacts à long-terme résultant de l'innovation. Les résultats finaux devraient être réalisables et mesurables en fin de période de financement. Les résultats finaux sur lesquels le Grand Défi humanitaire se concentre sont le nombre de **vies qui ont été améliorées** et le nombre de **vies qui ont été sauvées**.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme créés par l'innovation. Ces résultats devraient être réalisables et mesurables dans les délais fixés et avec les ressources allouées dans le cadre du projet et être directement liés aux extrants du projet. Les résultats intermédiaires sur lesquels le Grand Défi humanitaire se concentre sont :

- Le nombre de personnes touchées par l'innovation
- Le nombre d'intermédiaires qui utilisent l'innovation (les « intermédiaires » sont les fournisseurs de services ou les travailleurs d'aide humanitaire qui utilisent l'innovation pour sauver ou améliorer des vies dans les collectivités ciblées.)

Résultats immédiats

Les résultats immédiats sont les changements à court-terme qui ont résulté de l'innovation. Ces résultats devraient être réalisables et mesurables peu après la mise en œuvre du projet et devraient être directement liés aux extrants du projet. Grands Défis Canada se concentre, entre autres, sur les résultats suivants :

- Le nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation et de prise de conscience
- Le nombre d'intermédiaires touchés par les activités de sensibilisation et d'éveil de conscience
- Le nombre d'intermédiaires qui ont amélioré leurs connaissances ou leurs compétences après avoir bénéficié d'une formation sur l'innovation.

Extrants

Les extrants sont les produits ou les services qui sont directement produits, développés ou mis en œuvre dans le cadre de l'innovation. Des exemples d'extrants sur lesquels le Grand Défi humanitaire se concentre sont :

- Le nombre d'intermédiaires formés sur l'innovation
- Le nombre et le type d'activités d'éveil de conscience et de sensibilisation menées
- Le nombre d'emplois créés par la mise en œuvre de l'innovation.